

En attendant la NAO salaires TotalEnergies, retours sur la NAO UFIP : la transition énergétique va-t-elle se faire au détriment du pouvoir d'achat des salariés ?

Malgré une reprise économique dynamique avec une progression continue des cours du pétrole, du gaz et des bénéfices proches des meilleures années pour 2021, la négociation salariale UFIP du 17 novembre 2021 n'a pas abouti à un accord.

Lors de cette négociation, notre délégation a souligné **les efforts fournis par les salariés depuis le début de la crise sanitaire**. La NAO 2020, unilatéralement décidée à 0 %, avait déjà érodé le pouvoir d'achat, **notre délégation a insisté sur la nécessité de faire un rattrapage**.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous notre déclaration et nos revendications :

[Notre déclaration à la NAO UFIP du 17 novembre 2021](#)

Face à nos arguments ...

- > Le niveau de l'inflation 2021 revu à **+ 2,2 %** sur la zone Euro selon la BCE, et **+ 1,9 %** en France
- > Les bénéfices maintenus dans les sociétés adhérentes à l'UFIP
- > Les nombreuses aides perçues dont seules les sociétés de l'UFIP tirent les bénéfices :
 - ✓ La baisse continue des prélèvements obligatoires des entreprises de **- 1 %** : passés de 44,5 % en 2020 à 43,7 % en 2021 puis 43,5 % en 2022
 - ✓ La baisse de l'impôt sur les sociétés : de 28 % en 2020 à 26,5 % en 2021 soit **-1,5 %**,
 - ✓ Les crédits Impôts Recherche
 - ✓ Les aides de l'Europe en cours et à venir en relation avec la transition écologique et la décarbonisation, etc.

Qu'a fait la délégation patronale ?

- > Elle n'a montré strictement **aucune volonté réelle de négociation** en détournant le débat de la réalité du terrain.
- > Elle argue du fait que l'UFIP allait **changer de nom l'année prochaine** et se rediriger **vers d'autres énergies...**
- > Elle prône « **la modération salariale** ».
- > **Une dernière proposition très décevante** : +1,7 %, RMAG¹ portée à 20 900 euros !

Les organisations syndicales n'ont pas signé cet accord !

En conséquence, **les mesures unilatérales** au 1er janvier 2022 seront :
relèvement des salaires minima de +1,5 %, RMAG portée de 20 600 € à 20 800 €

Enfin, notre délégation a bien senti **l'influence de TotalEnergies en tant que principal adhérent de l'UFIP (60 % des salariés)**, à savoir l'objectif non affiché de faire régresser les acquis des salariés de l'UFIP sous prétexte de la transition énergétique !

Il est temps de se mobiliser pour défendre vos intérêts !
Venez nous soutenir dans nos actions.
Ensemble, nous agissons plus efficacement dans les
prochaines négociations !

SUIVEZ NOUS SUR :

Sites internet :

<http://www.sictame-unsatotal.org>

Nos Yammers :

[Yammer SICTAME-UNSA SSC - Privé](#)

[Yammer SICTAME-UNSA SSC - Public](#)

Contactez-nous en écrivant à :

holding-amont.sictame-unsatotal@total.com

SICTAME-UNSA-TOTAL

TOUR COUPOLE La Défense Bureau 4E41 01 47 44 76 33

PAU Bureau F16 CSTJF 05 59 83 59 21

MICHELET La Défense Bureau B RD 09 01 41 35 75 93

SPAZIO NANTERRE Bureau A10036 01 41 35 34 48

¹ **RMAG** : rémunération minimale annuelle garantie (RMAG) est déterminée pour un salarié à temps plein présent pendant l'année civile de référence en fonction de la classe de la catégorie telle que prévue dans la Convention Collective à laquelle le salarié est rattaché.